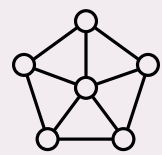


# Les résultats transitoires et les domaines de l'action intersectorielle

## Se constituer et se maintenir



Création de **réseaux**  
et adoption de  
**structures** et de  
règles de  
gouvernance

Résolution des  
**controverses**



## Se représenter et influencer



Production,  
placement, mise en  
mouvement et  
solidification  
d'**intermédiaires**

Représentation et  
solidification des  
**porte-parole**



## Faire converger les acteurs et les ressources



Captation de  
**ressources** et  
engagement  
d'acteurs  
**décisionnels**

**Alignement**  
d'intérêts, d'acteurs  
et de réseaux



## Les 12 résultats transitoires

- 1) Création de réseaux
- 2) Adoption de structures et de règles de gouvernance en réseau
- 3) Résolution des controverses

- 4) Production d'intermédiaires
- 5) Placement d'intermédiaires
- 6) Mise en mouvement d'intermédiaires
- 7) Représentation par des porte-parole
- 8) Solidification des porte-parole et des intermédiaires

- 9) Alignement d'intérêts et déplacements d'acteurs
- 10) Captation de ressources
- 11) Extension et renforcement de réseaux
- 12) Engagement d'acteurs décisionnels dans la réalisation du changement

### Définitions

- **Intermédiaires** : documents, personnes, ou financements qui circulent entre les membres d'un réseau et contribuent, en fixant les idées et les règles d'action, en les faisant progresser et en les collectivisant, à avancer dans l'action collective.
- **Porte-parole** : personnes qui véhiculent les idées, les savoirs et les savoir-faire du collectif d'acteurs.
- **Controverses** : interprétations concurrentes sur un même phénomène, une même question.

Pour plus d'information : Bilodeau A, Lefebvre C, Galarneau M, Potvin L. (2018). Quels sont les effets de l'action intersectorielle locale sur les milieux de vie et comment sont-ils produits? *Le Point sur... l'action intersectorielle*, no 4. Montréal : Centre de recherche Léa-Roback. <http://chairecacis.org/fichiers/lea-robac-2018-4.pdf>

La recherche a été réalisée grâce à une subvention programmatique des IRSC (ROH115211). Le projet de transfert de connaissances a bénéficié d'une subvention du Fonds des services aux collectivités du Gouvernement du Québec – ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (2015-010).